



Annexe au point de presse sur la compensation financière genevoise du 16 juin 2021

### **Compensation financière genevoise : une utilisation au service du développement régional**

Les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie ont transmis en début d'année au canton de Genève les éléments relatifs à la répartition de la Compensation financière genevoise (CFG) versée en juin 2020.

La CFG résulte de la Convention de 1966 entre la Suisse et la France en vue d'éviter les doubles impositions, convention selon laquelle les rémunérations des frontaliers sont imposées dans l'Etat où l'emploi est exercé. En compensation de l'imposition des travailleurs résidant dans l'Ain et dans la Haute-Savoie et travaillant sur son territoire, et conformément à l'accord de 1973 entre le Conseil fédéral et le gouvernement français sur la compensation financière genevoise, Genève reverse à la France 3,5% de la masse salariale brute des personnes concernées. D'autres cantons procèdent de façon inverse à la Convention de 1966 en vertu d'un accord conclu en 1983 entre la France et la Suisse.

Ainsi, en juin 2020, le canton de Genève avait versé 315 millions de francs suisses à l'agence centrale du trésor français au titre de la CFG, soit l'équivalent de 295 millions d'euros. La part revenant au département de la Haute-Savoie est de 76.7% de l'enveloppe, soit 226 millions d'euros; celle revenant au département de l'Ain est de 23.3% de l'enveloppe, soit 69 millions d'euros.

Dans les deux départements, les fonds sont répartis entre une part affectée aux budgets départementaux (destinée notamment à des investissements structurants) et une autre distribuée directement aux communes, proportionnellement au nombre des frontaliers résidents.

Les conseils départementaux de la Haute-Savoie et de l'Ain ont approuvé, respectivement, le 8 décembre 2020 et le 1 février 2021, la répartition de la CFG dans leurs territoires.

#### 1. Ain : utilisation de la CFG versée en 2020 (69 millions EUR)

##### a. *Part départementale (45%) = 31 millions EUR*

En 2016, le département de l'Ain avait décidé de relever de 40% à 45% la part départementale, afin de concentrer davantage le produit de la CFG sur le financement de projets structurants aux abords de la frontière franco-genevoise, au profit notamment du Pays de Gex.

Clé de répartition:

- "Fonds de compensation de la charge induite par le fait transfrontalier" : 4,6 millions EUR;
- Financement d'instances et actions de coopération transfrontalière : 928'000 EUR;
- Fonds d'intervention pour des projets structurants : 26 millions EUR, dont :
  - 22,7 millions EUR pour des projets dans le territoire du Pays de Gex, dont :
    - Plan pluriannuel d'investissement dans le Pays de Gex : eaux pluviales, pôle de l'entrepreneuriat, développement touristique et culturel, infrastructures de transport collectif, P+R et mobilité douce (6,4 millions EUR);
    - Part à verser à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le transport dans le Pays de Gex et pour le financement des transports publics transfrontaliers (3,7 millions EUR);
    - Plan pluriannuel de fonctionnement transport (2.5 millions EUR);
    - BHNS (bus à haut niveau de services) Gex Ferney-Voltaire (2,3 millions EUR);
    - Programme d'investissement du Syndicat mixte des Monts Jura (2 millions EUR);
    - Projets structurants de valorisation des zones d'activités économiques (1.2 millions EUR);
    - Logement social (1,3 millions EUR);

- BHNS Porte de France/Meyrin – CERN (900'000 EUR).
- o 3,7 millions EUR pour des projets dans le territoire du Pays Bellegardien, dont :
  - Travaux dans les collèges du Pays Bellegardien (2.1 millions EUR).

*b. Part communale (55%) = 38 millions EUR*

La part avait été redirigée en 2016 vers les communes dont l'effet frontalier est jugé le plus important, proportionnellement au nombre de permis G recensés et selon des critères géographiques. Elle reste ainsi très concentrée dans le Pays de Gex, dont les communes se voient attribuer globalement 30 millions EUR.

Clé de répartition (communes recevant plus de 1 million EUR) :

▪ Gex	3.9 millions EUR
▪ Saint-Genis Pouilly	3.9 millions EUR
▪ Valsérhône	3.9 millions EUR
▪ Ferney-Voltaire	3.4 millions EUR
▪ Prévessin-Moëns	3.0 millions EUR
▪ Divonne-les-Bains	2.6 millions EUR
▪ Thoiry	1.9 millions EUR
▪ Cessy	1.6 millions EUR
▪ Ornex	1.5 millions EUR

2. Haute-Savoie : utilisation de la CFG versée en 2020 (226 millions EUR)

*a. Part départementale (45%) = 103 millions EUR*

Le département de la Haute-Savoie avait décidé fin 2016 de prendre des mesures pour redistribuer davantage la CFG dans les territoires frontaliers, avec l'instauration d'une quote-part de 5% destinée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette dernière a ensuite augmenté chaque année, pour atteindre 9% de la CFG cette année. Elle représente maintenant environ 20 millions EUR qui sont reversés à chaque EPCI en fonction du nombre des frontaliers résidents. Les trois EPCI aux abords de la frontière (les communautés des communes autour d'Annemasse, de Saint-Julien et de Thonon) absorbent plus de la moitié de cette somme.

Clé de répartition :

- Fonds départemental d'interventions structurantes, 34 millions EUR, dont :
  - o Désenclavement du Chablais : 12 millions EUR;
  - o Amélioration du réseau ferré de la vallée de l'Arve : 6 millions EUR;
  - o Travaux d'amélioration et d'aménagements routiers : 5.9 millions EUR;
  - o P+R covoiturage et PEM à Saint-Gervais : 3 millions EUR;
  - o Suppression de passages à niveau : 3 millions EUR;
  - o Véloroutes et voies vertes : 2 millions EUR;
  - o Terrains des collèges à Vétraz-Monthoux, Thonon et Saint-Cergues : 1.4 millions EUR.
- Allocations directes du département (15% de la CFG, soit 34 millions EUR) en raison des charges publiques supportées par celui-ci (infrastructures, collèges, dépenses sociales).
- Allocations directes aux EPCI : 9%, soit 20 millions EUR, dont :
  - o Communauté d'agglomération d'Annemasse-les-Voirons : 4.8 millions EUR;
  - o Communauté de communes du Genevois : 3.5 millions EUR;
  - o Communauté d'agglomération Thonon Agglomération : 3.0 millions EUR.
- Part affectée aux contrats départementaux d'avenir et de solidarité (10 millions EUR) pour cofinancer des projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités

(par exemple dans les domaines de la voirie, des bâtiments communaux - scolaire, périscolaire - ou des équipements sportifs et culturels);

- Financement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la prise en charge des frais de fonctionnement du Léman Express : 2 millions EUR;
- Dotation réservée au désenclavement du Chablais et à l'aménagement du site de la RD 903 : 0,7%, soit 2 millions EUR;
- Fonds Eau et assainissement : 1 millions EUR.

*b. Part communale (55%) = 123 millions EUR*

L'allocation directe aux communes est distribuée au prorata des travailleurs frontaliers y résidant.

Clé de répartition (principales communes) :

- Annemasse 11,0 millions EUR
- Annecy 9,4 millions EUR
- Saint-Julien-en-G. 6,7 millions EUR
- Gaillard 4,5 millions EUR
- Vétraz-Monthoux 3,0 millions EUR
- Thonon-les-Bains 2,9 millions EUR
- Reignier 2,7 millions EUR
- Viry 2,8 millions EUR
- Veigy-Foncenex 2,6 millions EUR
- Ville-La-Grand 2,5 millions EUR
- Ambilly 2,2 millions EUR
- Cranves-Sales 2,2 millions EUR
- Valleiry 2,2 millions EUR
- Douvaine 2,1 millions EUR

3. Rappel des montants versés ces 10 dernières années

En 2021, le versement de la CFG a atteint 326 millions F (+3.4% par rapport à 2020), ce qui correspond à près de 300 millions EUR. Au total, depuis 2010, la CFG s'est élevée à 3.3 milliards CHF (2.9 milliards EUR).

⇒ Montants versés (millions F) et encaissés (millions EUR) entre 2010 et 2021 :

	CHF	CHF/EUR	EUR
2010	218.9	1.34	162.8
2011	234.2	1.23	190.2
2012	239.8	1.21	198.9
2013	267.7	1.23	217.3
2014	279.4	1.20	231.9
2015	280.8	1.09	257.4
2016	281.0	1.08	259.2
2017	282.2	1.17	241.3
2018	297.3	1.15	259.6
2019	310.3	1.10	281.4
2020	315.3	1.07	294.7
2021	326.2	1.09	299.3
Total 2010-2021	3'333.1		2'894.0